



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 58471

### Texte de la question

M Denis Jacquat demande a Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle quelles mesures il envisage de mettre en oeuvre pour lutter contre le chômage de longue duree et developper le travail a temps partiel.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le chômage de longue duree est sans doute l'un des phenomenes majeurs qui marquent le marche du travail dans la plupart des pays europeens depuis quinze ans. Il est le reflet de la selectivite du marche du travail et, a ce titre, le simple jeu du marche et de la conjoncture economique ne resoudra pas le probleme pose par le chômage de longue duree : il faut une action volontaire et simultanee sur l'offre et la demande de travail. Il faut en priorite favoriser tout ce qui peut rapprocher de l'emploi les demandeurs d'emploi de longue duree et donc des entreprises. Au plan des moyens, les choix budgetaires pour 1992 traduisent cette priorite puisque 150 000 contrats de retour a l'emploi sont prevus pour faciliter ce rapprochement. Par ailleurs, l'accent mis par le ministere du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la gestion preventive de l'emploi et la qualite des plans sociaux est de nature a freiner les phenomenes d'exclusion de l'entreprise des salaries les plus ages ou les moins qualifies qui sont surrepresentes parmi les chomeurs de longue duree. Du cote des demandeurs d'emploi, le Gouvernement a decide d'amplifier l'effort entrepris en debut d'annee sous forme d'un programme d'entretiens individuels en faveur des jeunes et des adultes chomeurs de longue duree. Ce programme est destine a permettre a 900 000 chomeurs de longue duree de se voir proposer, lorsqu'ils sont en mesure de l'exercer, un emploi, une formation ou une activite d'interet general, apres un entretien personnalise et approfondi. Il s'agit d'offrir a chaque demandeur d'emploi de longue duree la solution la mieux adaptee a sa situation et de favoriser sa reintegration effective dans l'emploi. Concernant le travail a temps partiel, on constate qu'il a cesse de progresser depuis 1988, apres un mouvement de fort developpement au cours des dix annees precedentes. Malgre ce developpement, il reste fortement concentre dans certains secteurs (services, commerces) et concerne quasi exclusivement la main-d'oeuvre feminine : actuellement, le taux de travail a temps partiel parmi les salaries actives atteint 24 p 100. Afin d'encourager le developpement du travail a temps partiel, des propositions nouvelles sont en cours d'examen. Elles feront l'objet d'une prochaine communication du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au conseil des ministres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la democratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58471

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er juin 1992, page 2413